

L'expérience de l'économie sociale solidaire (ESS) en Algérie !

Pr. Mustapha CHARIF ¹ & Dr Ali MENAD

Résumé:

L'expérience de l'économie sociale solidaire (ESS) en Algérie trouve son originalité dans la participation de l'Etat (Etat social) comme levier nécessaire d'animation, d'encadrement et d'accompagnement dans la construction du lien social fragilisé par les effets de la crise économique et les effets pervers de la mondialisation. L'intervention des pouvoirs publics se manifeste à travers la création de structures nationales et locales où actions, programmes et dispositifs sont préconisés. La forme participative du citoyen est recherchée pour le développement communautaire.

L'économie solidaire en Algérie, dans sa forme nouvelle, est spécifique: elle est commandée par l'Etat qui passe au statut de régulateur tant sur le plan économique (restructuration) que social (la gestion des effets du programme d'ajustement structurel). L'objectif de cette ESS reste sans nul doute l'apprentissage d'une nouvelle forme participative du citoyen c'est-à-dire d'une régulation solidaire et pourquoi pas l'émergence à moyen ou long terme d'une société civile structurée.

En effet Le Réseau maghrébin de l'économie sociale et solidaire (Maghreb-ESS) est né début mars 2013. Il regroupe la Tunisie, le Maroc et l'Algérie avec son collectif CADESS.

Notre intervention tente donc de montrer que la construction de l'économie sociale et solidaire est tirée pour l'instant par le haut. Cependant la société civile organise en réseau pour consolider l'ESS.

Mots clefs : Economie solidaire -lien social- initiatives –proximité-développement communautaire - participation citoyenne -régulation sociale – pauvreté apprentissage-exclusion.

الملخص:

يمكن أن نعتبر أن تجربة الاقتصاد التضامني الاجتماعي في الجزائر حالة خاصة نظرا لمشاركة الدولة (الدولة الاجتماعية) كوسيلة ضرورية للتنشيط والإشراف والدعم في بناء الرباط الاجتماعي الذي أضعفته آثار الأزمة الاقتصادية والآثار السلبية للعولمة. ويتجلى تدخل السلطات العمومية من خلال إنشاء هياكل وطنية ومحلية أو إجراءات وبرامج وأجهزة. النموذج التشاركي للمواطن يسعى

¹Université de Tlemcen Algérie

لتنمية المجتمع المحلي. يعتبر شكل الاقتصاد التضامني في الجزائر جديد وخاص إلى حد ما، يتم التحكم فيه من قبل الدولة التي تحولت إلى منظم ليس فقط على المستوى الاقتصادي (إعادة الهيكلة) وكذلك على المستوى الاجتماعي (تسيير الآثار المترتبة على برنامج التعديل الهيكلي). الهدف من الاقتصاد التضامني الاجتماعي يبقى بدون شك هو تَعْلُمُ شكل جديد من أشكال المواطنة التشاركية. بمعنى تضامن متوازن ولم لا ظهور مجتمع مدني منظم على المدى المتوسط والبعيد. ولدت الشبكة المغاربية للاقتصاد التضامني الاجتماعي في أوائل مارس 2013. تضم كلا من تونس والمغرب والجزائر بالإضافة إلى مجموعة CADESS. لهذا تهدف هذه المحاولة لإظهار أن بناء الاقتصاد التضامني الاجتماعي يتم من فوق لحد الآن. بينما المجتمع المدني يتنظم لتدعيم شبكة الاقتصاد التضامني الاجتماعي.

الكلمات المفتاحية: الاقتصاد التضامني - الرباط الاجتماعي - المبادرة - الجوارية - التنمية الجماعية - المواطنة التشاركية - التوازن الاجتماعي - الفقر - التمهيّن - الإقصاء.

Abstract:

The experience of the solidarity economy finds its originality in Algeria participation in the state (welfare state) as leverage necessary coordination, supervision and support in building social bonds weakened by the effects of the economic crisis and the negative effects of globalization. The intervention of public authorities is manifested through the creation of National and local structures or actions, programs and facilities are recommended. The form of participatory citizen is sought for community development. The solidarity economy in Algeria, in its new form, is specific it is controlled by the state passing status as a regulator of the economy (restructuring), social (dealing with the effects of structural adjustment program) in any case the aim of this ES is certainly learning a new form of participatory citizen and why not emerge in the medium or long-term structured civil society. Our article attempts to show that the construction of the social and solidarity economy is driven by the high.

Keywords: Social economy- related social initiatives-close-Community Development - Citizen Participation-social regulation -promoting activities, poverty and exclusion.

Introduction :

L'expérience de l'économie solidaire qui émerge un peu partout dans le monde s'inscrit dans le schéma d'une économie plurielle qui brouille les frontières établies entre économie et société.

Ces expériences et ces pratiques proposent en fait la recomposition des rapports entre l'économique, le social, l'éthique et le politique.

En dépit de leur extrême diversité, toutes ces expériences se caractérisent par la volonté de concilier entre initiative et solidarité.

En Algérie par contre l'expérience est un peu spécifique dans la mesure où c'est l'état qui a pour mission, dans la conjoncture actuelle, de mettre en place cette solidarité et de pérenniser le lien entre l'individu et la société.

L'économie en Algérie reste encastré dans le social et le politique surtout suite à l'essoufflement des solidarités traditionnelles.

L'originalité de l'expérience de l'économie solidaire en Algérie se trouve donc confondue dans la participation directe de l'Etat comme levier nécessaire d'animation, d'encadrement et d'accompagnement dans la construction du lien social qui se délite. Un lien qui reste fragilisé aussi par les effets de la mondialisation. De l'Etat providence, il endosse, ou il passe, le statut de régulateur tant sur le plan économique (restructuration) que social (la gestion des effets du PAS).

Notre intervention se propose donc une lecture de cette expérience solidaire et sociale sur un plan historique jusqu'aux nouvelles formes préconisées par l'Etat et dont l'objectif serait l'apprentissage d'une nouvelle forme participative du citoyen voire l'émergence d'une société civile structurée. Notre intervention s'inscrit aussi dans le cadre de l'échange de savoirs entre chercheurs en vue de donner une cohérence à cette pensée qu'est l'économie solidaire.

L'économie solidaire en Algérie : les prémisses d'une expérience

Mais avant d'évoquer ces expériences comme processus de construction d'une économie solidaire voyons comment étaient les formes antérieures de solidarité ?

I. Les formes antérieures de solidarité en Algérie

Deux formes de solidarités caractérisent l'économie solidaire en Algérie. La première traditionnelle et religieuse. C'est une forme ancestrale, elle survit jusqu'à nos jours mais elle est restructurée autrement via les associations. La seconde institutionnalisée à partir de l'indépendance jusqu'à 1990 pilotée et contrôlée en quelque sorte par l'Etat dans la houlette de la construction d'une société à orientation socialiste.

La première :

Où L'ES a existé en tant que pratiques sociales ancestrales. On la reconnaît à travers la solidarité religieuse (biens habous, wakf et zakat : voir la partie

consacrée au rôle des habous et wakf et récemment l'instauration du fond de zakat PARTIE II). Quant à la solidarité familiale, tribale (Touiza, coopération, don contre don) se manifeste en des formes de solidarité qui trouvent leur origine soit dans la religion soit dans l'organisation tribale et familiale.

La fonction principale de cette première forme est le renforcement des liens sociaux et la lutte contre toutes formes d'exclusion, de précarité et de pauvreté.

Cette solidarité, si on ose dire organique, est assise sur le caractère communautaire de la construction sociétale de l'Algérie d'avant la colonisation. Pour exemple nous citerons les systèmes d'irrigation de la foggara dans certaines régions du pays, pratiques qui sont fonctionnelles jusqu'à nos jours. La Touiza, autre mécanisme de développement communautaire qui, continue elle aussi d'être pratiquée encore à ce jour dans plusieurs régions de l'Algérie. Les actions de la Touiza ont contribué à l'édification des structures communautaires comme les mosquées, les écoles, les maisons, les tâches de viabilisations et d'assainissements et la contribution à tous les travaux d'utilité communautaire : labours, semailles, moissons etc.

A regarder de plus près ces formes et ces mécanismes de solidarité d'initiatives citoyennes, de réseau d'échange et d'entraide, de développement local s'articulent sur un organe central : la djemaa sorte de conseil de sages dont les fonctions essentielles sont : la concertation, l'arbitrage, les prises de décisions et la médiation dans les litiges et ce à un niveau local. Cette forme a existé depuis longtemps, ancrée dans l'ethos du peuple algérien. Elle continue jusqu'à nos jours même si certains aspects de cette solidarité, à partir de 1962, a été reprise et/ou remodelée par l'Etat sous la bannière d'un développement Socialiste et participatif jusqu'à l'année 1988 date de la rupture, des changements et des reformes de toutes sortes. (Voir notre deuxième article² sur cette forme ancestrale).

La seconde :

Cette période (1962—1988) a été caractérisée par des associations de coopératives de mutuelles plus organisées sur le plan économique et social, encadrées par l'Etat providence. Cette économie sociale s'articule entre un secteur public et un secteur marchand. C'est les premières leçons d'apprentissage de l'esprit citoyen de cette période. On y trouve :

1—les coopératives :

Des coopératives agricoles et industrielles ont été créées après l'indépendance dans un enthousiasme partisan et patriotique pour sauver l'économie et la relancer suite au départ des colons. Notons au passage que les premières entreprises publiques sont nées du regroupement de ces coopératives. Ces coopératives existaient dans tous les secteurs (bâtiments, travaux publics, agriculture, et services de consommation). Ces coopératives

ont été ensuite encadrées par l'Etat (l'exemple des Domaines autogérés)

D'autres coopératives ont vu le jour suite au processus de privatisation des entreprises publiques et locales et ce à partir des années 1990.

Il faut dire que le fondement de ces coopératives s'inspirait de l'idéologie socialiste et comme principe de revendication du seul syndicat UGTA. Syndicat qui participait à la gestion de l'économie avec l'Etat et qui épousait les Principes du socialisme.

2—les associations :

En ce qui concerne les associations, deux périodes caractérisent le mouvement associatif algérien. La première de 1962 jusqu'à l'année 1990 (ère du parti unique) et celle de l'ouverture, du multipartisme et de la démocratie (de 1990 à nos jours).

Les associations de la première période remplaçaient en quelque sorte les formes traditionnelles de Solidarité (djemaa, Touiza, réseaux d'entraide, etc.). Leurs actions dépassaient souvent le local. Elles deviennent de plus en plus spécialisées : associations de femmes, de personnes âgées, d'handicapés, de volontariat etc. (exemple : les jeunes travailleurs volontaires d'Algérie (JTVA), et l'union magrébine de l'action volontaire : (UMAV). Cependant il faut souligner que les actions du mouvement associatif étaient contrôlées par les pouvoirs publics et ou canalisées dans son moule idéologique.

Quant à la deuxième période, celle-ci grâce à la nouvelle constitution et la nouvelle loi d'association (loi 90 31 du 04 décembre 1990), a permis l'émergence d'un mouvement associatif d'un ordre qualitatif nouveau. Les associations s'érigent en tant que groupes de pression, autonomes par rapport à l'Etat et aux partis politiques. Leur éventail d'action s'élargit (association de consommateurs, de l'environnement, de cités, de quartier, de jeunes etc.). Tous les domaines sont investis par ces associations. L'ordre communautaire traditionnel commence à être remplacé par l'apprentissage d'un comportement citoyen. La société civile est forcée de bouger pour sauvegarder ses acquis et défendre ses intérêts dans le tumulte du changement. C'est peut être les premières leçons de mobilisation et d'organisation de la société civile. La société devient consciente et les leçons d'apprentissage ont commencé.

3-les mutuelles :

Leurs fonctions sont plus attachées à la protection sociale, et à l'assurance sociale, et à certaines activités annexes qui ne concernent que les adhérents. Au fait ces mutuelles appliquent une solidarité simple et sont structurées en fonction de leur secteur respectif (entreprises, administration, éducation, services etc.). Ce sont des organismes libres où l'adhésion n'est pas obligatoire. Leur domaine est étendu au social et au culturel.

II). l'économie solidaire institutionnalisée : les mesures d'urgences :

Nous pouvons dire qu'en Algérie l'apparition de l'économie solidaire (ES) est apparue, dans sa forme moderne, en 1996 avec les effets du réajustement structurel afin d'atténuer les effets de la transition vers l'économie de marché, transition il faut le dire porteuse de plus d'exclusion, de pauvreté et de chômage.

L'intervention des pouvoirs publics se manifeste à travers la création de l'ADS (agence de développement social est créé en juin 1996) ou les actions prioritaires tournent autour du filet social, de la création d'emplois et le développement des initiatives locales dites aussi de proximité. En parallèle aux actions de l'ADS d'autres initiatives sont lancées par l'ANSEJ (1997), l'ANGEM (2004) et la CNAC (1999) dans la promotion des micro crédits, des micro activités et la création de petites entreprises.

Toutes ces mesures initiées par l'Etat sont des mesures d'urgences et des réponses aux maux sociaux, à la précarité, à la pauvreté et à l'exclusion. Actions de proximités qui soulignent le nouveau rôle de l'action publique qui s'oriente plus vers d'animation, d'encadrement et d'accompagnement.

De 1990 à nos jours avec le Processus des réformes, le PAS (programme d'ajustement structurel 1994-1997) initié par le FMI et dont le but était d'arriver aux équilibres macroéconomiques, la notion d'économie solidaire et sociale est reprise dans le discours des pouvoirs publics. Un ministère de solidarité et de travail est mis sur place et l'ADS est là pour soutenir tout un programme de développement social. Sa mission est de développer une économie d'insertion, de proximité, d'initiatives touchant une population vivant dans une précarité sans précédent. C'est une économie solidaire en construction mais par le haut (L'ETAT).

Plusieurs formes sont préconisées, plusieurs programmes sont établis et ou « la forme participative du citoyen » est recherchée pour le développement communautaire local.

Fatalement on revient à la nécessité de l'intervention de l'Etat par l'amélioration de la qualité de l'environnement institutionnel en essayant d'impliquer la société civile dans la lutte contre la pauvreté et le chômage. Initiative et solidarité deviennent le discours dominant qui accompagne ces mesures et ces dispositifs.

Parallèlement aux anciennes formes de solidarité dont les pratiques restent de vigueur, de nouvelles mesures urgentes cette fois-ci ont vu le jour sous le poids écrasant des effets du PAS, de la compression des travailleurs des EPE, du processus de la privatisation de l'exclusion et de pauvreté il s'agit de:

L'assurance chômage et l'allocation chômage:

Composée de 3000 DA/mois pendant 20 mois dégressif, donnée aux travailleurs compressés avec une allocation chômage de 500DA/mois pour le conjoint et de 200DA/mois par enfant à charge. Cette assurance est prise par la

caisse nationale d'allocation de chômage :(CNAC) à partir des années 1994, période de la compression des effectifs des entreprises publiques économiques : EPE.

L'allocation retraite anticipée :

Pour les travailleurs compressés elle est la même que l'allocation chômage et concerne le conjoint et les enfants : c'est un complément de revenu. La pension de retraite est revalorisée de 1 % chaque année.

L'ICSR (indemnité aux catégories sociales sans revenu)

A partir de 1992, une somme de 120 DA/mois, est versée aux personnes de plus de 60ans et par personne à charge.

En 1994 l'ICSR est remplacée par une AFS (allocation forfaitaire de solidarité) qui remplace l'ICSR .son montant est entre 600DA et 900DA/mois.

Cette indemnité (AFS) est versée aux personnes d'âge actif sans revenu. Entre 2100DA et 2800DA/mois.

Un fonds social de développement est créé à partir de 1996 pour soutenir d'autres mesures il vient consolider les nouvelles actions de solidarités on y trouve :

Le DPIJ (dispositif professionnel d'insertion des jeunes) sous forme d'emploi de jeunes avec ses deux variantes :

*L'ESIL (emploi salarié d'initiative local) et les

* TUP-HIMO(travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre) créée en 1997 pour les chômeurs sans qualification à 2500 DA/mois.

L'ANSEJ :

À partir de 1996 celle-ci est créée pour lancer l'expérience de la micro entreprise. Cette dernière est une réponse pour traiter le phénomène du chômage par l'économie en essayant de favoriser la création d'activités de biens et de services par les jeunes promoteurs et encourager la promotion de l'emploi.

Les projets des micros entreprises à partir du deuxième semestre1997, sont financés grâce aux prêts non rémunérés du fond de soutien à l'emploi (FNSEJ :créé le 02 juillet 1996), aux crédits bancaires bonifiés et aux apports personnels des promoteurs. Des mesures incitatives et des avantages fiscaux et parafiscaux (exonérations diverses) viennent encourager l'esprit entrepreneurial des jeunes de 20 à 35 ans. Il est vrai que ce dispositif a permis le lancement de plusieurs micros entreprises et cela dans tous les secteurs d'activités (agriculture, petites industries services maintenance environnement etc.).Ces entreprises ont permis à leur tour la création de l'emploi surtout suite au relèvement du seuil d'investissement qui est passé de 4000000DAà 10000000DA et ce à partir de 2004.

Pressente sur le territoire national avec 53 antennes, l'Ansej a toujours encouragé la création de l'emploi par l'investissement productif. (Voir quelques agrégats du bilan 2002 de l'Ansej).

La CNAC :

La CNAC (caisse nationale d'assurance chômage) comme nous l'avons vu plus haut est créée à partir de juillet 1994 pour amortir l'effet des compressions des travailleurs des entreprises publiques économiques en leur assurant une allocation et aussi une formation dans le cadre d'un éventuel redéploiement-insertion. Celle-ci à partir de janvier 2004 devient aussi comme l'Ansej une structure pour le soutien des micro entreprises dont les promoteurs ont de 35 à 50 ans et les aide dans le processus de création de leur projet. (Soutien et accompagnement).

Toutes ces mesures visent la solidarité la cohésion sociale les initiatives locales et surtout une transformation, nous semble –il, de l'intervention de l'action publique.

Il est vrai, par ailleurs, que tous ces dispositifs ont généré des emplois (d'attentes ou permanents) et ont aussi contribué à créer une valeur ajoutée sur le double plan économique et social (réalisation d'infrastructures, maintenance, création du travail, assurance sociale et surtout la participation citoyenne au niveau local.

Néanmoins il nous semble que « l'ingénierie sociale » est freinée par les différents dysfonctionnements de la société algérienne c'est-à-dire les dysfonctionnements structurels et culturels. D'ailleurs le séminaire international organisé par l'ADS (agence de développement social) en 2002 sur les micro crédits a souligné les différentes contingences de l'environnement institutionnel résumées ainsi :

- 1 l'accompagnement insuffisant des promoteurs
- 2 le suivi des projets mal assuré par les banques et les administrations.
- 3 lourdeurs bureaucratiques : l'environnement institutionnel reste lourd et contraignant.
- 4 Pour les micro entreprises : le risque d'une dilution pure et simple dans le secteur marchand.
- 5 Ces mêmes contingences et lourdeurs sont reprises lors du séminaire national des walis (22 et 23 octobre 2003) qui recommande d'impulser une nouvelle dynamique au dispositif de création de micro entreprises.

Le dispositif CPE (contrat de pré emploi) : une autre variante

Ce programme s'intéresse aux jeunes diplômés de plus de 19 ans (universitaires et techniciens supérieurs). il est financé par le fond FNSEJ. Il couvre les rémunérations brutes fixées comme suit : 6000da/mois pour les universitaires pour les douze premiers mois,

4500da/mois pour la période de prolongation maximum de six mois.

Pour les techniciens supérieurs la rémunération est fixée à 4500da/mois pour les douze premiers mois et de 3000da/mois pour la prolongation maximum de six mois. Il faut souligner que les cotisations sociales sont à la charge de l'Etat pour sept pour cent.

Ce dispositif de traitement de chômage permet l'acquisition d'une expérience

professionnelle, plus un savoir-faire qui correspond à leurs profils et leur formation c'est-à-dire une sorte de mise en situation professionnelle (MSP).

On peut le considérer comme un « sas » d'insertion vers l'entreprise qui permet le refoulement d'un sang nouveau en main d'œuvre qualifiée et en compétences. En outre l'entreprise bénéficie, après l'insertion de ces jeunes, des avantages fiscaux et parafiscaux (charges sociales et versement forfaitaires Vf). Ce dispositif connaît actuellement un essoufflement (régression) en raison de ce qui suit :

Ce dispositif n'est pas appliqué dans l'administration en raison de son statut de fonction publique.

L'exigence du dégageant du service national limite l'accès du sexe masculin.

L'existence d'un fort décalage entre l'offre et la demande. Les contrats offerts sont minimes par rapport à une forte demande.

L'absence d'une coordination entre les différents organismes pour une meilleure prise en charge

Certaines entreprises et pour certaines fonctions d'exécutions et de services préfèrent utiliser les CPE à la place d'un recrutement.

L'ANGEM (agence nationale de gestion de l'emploi et la main d'œuvre)

Créée en 2004, elle se charge de tout un programme de micro crédits initié depuis 1997. Cette structure suit l'enregistrement des demandes et offres d'emplois et assure les placements des demandeurs.

Le programme de micro crédit est un programme de promotion de l'auto emploi. C'est un prêt de petit volume de 50.000 à 400.000DA bonifié et garanti par l'état. Il est orienté vers la promotion du travail indépendant, du travail à domicile, des petits métiers de l'artisanat de biens et de services .il constitue lui aussi un moyen de lutte contre le chômage et la pauvreté. Ce prêt est remboursé dans un délai allant d'une année à cinq ans.

Les initiatives locales et surtout une transformation, nous semble –il, de l'intervention de l'action publique.

Par ailleurs les promoteurs des micros entreprises sont accompagnés par des actions de formation actions qui ont été engagées dans le domaine de la création des entreprises, du conseil et assistance, du management et la gestion de l'entreprise.

D'autres dispositifs ont vu le jour, tel le FNDRA dans le secteur de l'agriculture

(Fond national de développement de l'agriculture) et le fond de solidarité pour le transport scolaire. Récemment des comités locaux de suivi ont été mis sur place pour suivre, évaluer coordonner et orienter l'investissement aux spécificités locales.

L'ANEM (agence nationale de l'emploi) : Enfin le dernier né de ces dispositifs solidaires est L'ANEM créée en 2006, elle vient remplacer le dispositif CPE (contrat pré-emploi). Placée sous la tutelle du ministère du travail et la sécurité sociale l'Anem est un instrument de l'Etat pour la régulation et l'observation du

marché de travail. Elle se charge de l'insertion professionnelle des jeunes primo-demandeurs.

L'expérience est trop courte pour être évaluée correctement et L'ES en Algérie en dehors de la forme traditionnelle et religieuse, nous semble t il, se confond plus avec les mesures publiques d'insertion professionnelles (emploi, micro crédit, micro entreprises. . .).puisque elle se nourrit en grande partie de transferts publics dont l'objectif est la recherche, dans ces moments difficiles, d'une paix sociale. Ces dispositifs pour l'instant constituent l'instrument central sur lequel s'appuie « la politique de l'économie solidaire et sociale »en Algérie.

D'un autre coté cette solidarité commandée par le haut est souvent mal interprétée, car souvent elle revêt le caractère de la distribution des richesses comme par le passé (logique de distribution de la rente). Mais Serait- ce le début d'une transformation de l'Etat providence à un Etat solidaire ?

Serait-ce les premières leçons d'apprentissage citoyen de l'innovation sociale ?

L'économie solidaire en Algérie, dans sa forme nouvelle (à partir de 1990), sans pour autant se constituer en secteur avec des réseaux articulées entre eux comme c'est le cas dans les autres pays développés, est formée d'un large éventail d'initiatives éparses, de pratiques et de formes d'organisations basées sur la coopération et la solidarité sous la houlette de l'Etat. L'expérience de l'économie solidaire et social en Algérie est un peu spécifique dans la mesure où c'est l'Etat qui doit mettre en place cette solidarité. Autrement dit L'apprentissage de cette nouvelle forme de solidarité se fait avec l'accompagnement de l'état et ces expériences peuvent être des espaces d'innovations sociales et en tant que tels peuvent participer à la cohésion de la société.

D'un autre coté elles peuvent aussi créer un rapport de force tant au niveau national qu'international, centré autour des revendications communes contre la mondialisation sauvage.

La réalité de l'économie solidaire et sociale est très récente pour être évaluer correctement car peu d'études ont été faites dans ce sens L'environnement institutionnel reste encore lourd (pesanteurs sociales).la notion du service public reste ancré dans les mentalités et celles-ci ne favorisent pas le développement de l'esprit entrepreneurial et la prise d'initiative.

L'environnement donc ne réagit pas vite au changement, c'est ce qui rend encore difficile la conceptualisation eu égard à la multiplicité et à la variété des pratiques et à leur caractère inédit.

Conclusion :

Comme présentée plus haut l'expérience de l'économie solidaire et sociale(ESS) en Algérie a sa spécificité. L'ESS se trouve confondue dans la participation directe de l'Etat comme agent d'encadrement et d'accompagnement dans la construction du lien social fragilisé par la crise économique et les effets de la mondialisation. Toutes les mesures initiées par l'Etat sont des mesures d'urgences et des réponses aux maux sociaux, c'est-à-dire de régulation et d'une recherche de paix sociale.

Ces expériences ont quand même des points positifs dans le sens où elles sont des processus d'apprentissage et des espaces d'innovations sociales (initiatives citoyennes et création d'associations d'encadrement) et en tant que tels elles peuvent participer à la cohésion de la société.

Bibliographie :

1. M Charif : l'économie solidaire en quelques questions .intervention d'ouverture au colloque sur l'économie solidaire université de Tlemcen 2005.
2. Bilan de l'accord programme CMEP : management local solidaire et alternatif 2006 faculté sciences économiques et de gestion université de Tlemcen
3. Communication de l'ADS (agence de développement social):
4. Economie solidaire et emploi. Au colloque de l'économie solidaire de Tlemcen 21/22 novembre2005.
5. Ansej antenne de Tlemcen: documents et rapports
6. Mémoire magister en marketing: dynamique de développement de création de micros entreprises à Tlemcen.2005-2006, Boudia Fouzi université de Tlemcen
7. Revue économie et management: no 05 juin 2006 faculté des sciences économiques université de Tlemcen : l'économie solidaire !champs théoriques et pratiques (Actes de colloque internationale).
8. Revue économie et société no 4/2006 université Mentouri Constantine labo grand Maghreb : économie et société, article: rôle de l'accompagnement dans le soutien à la création de la micro entreprise (en arabe) (A. Boukhamkham et S.saibi.
9. Documents officiels des différentes structures citées: ANSEJ, CNAC, ANGEM etc.
10. Textes juridiques (lois décrets ...) concernant les dispositifs mis en place.